

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42<sup>e</sup> année – N° 27 – Jeudi 30 juillet 2020

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

Service de l'économie rurale

### Paiements directs 2021 Inscriptions aux systèmes de production

Tous les formulaires doivent être imprimés, signés et retournés au Service de l'économie rurale, Case postale 131, 2852 Courtételle (même s'il n'y a aucune modification) **jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Pour la prochaine période de contribution 2021, les annonces aux systèmes de production seront annoncées sur le site Acorda avec un accès par le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch).

### Annonces sur le site ACORDA: Généralités

**Le site est ouvert du 3 août au 31 août 2020.**

Les exploitants ont été informés sur le détail de la procédure par un courrier.

Après ce délai plus aucune modification ne pourra être effectuée pour ces programmes.

Les inscriptions de l'année 2020 sont déjà reportées, il vous suffit d'annoncer **uniquement** les changements pour 2021. Dans tous les cas, **même sans changement, la formule doit être imprimée et signée.** C'est ce document qui fera foi en cas de contestation.

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2020

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 2 janvier, 16 avril, 9 juillet, 23 juillet,  
6 août et 31 décembre

Delémont, décembre 2019.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Les annonces tardives inscrites sur le site Acorda après le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et les formules qui nous parviendront après le 4 septembre feront l'objet d'un émoulement de CHF 50.00 déduit des paiements directs.

Courtemelon, le 22 juillet 2020.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1520**

**Commune: Grandfontaine**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:	<b>2<sup>e</sup> phase: Renouvellement des conduites d'eau et canalisations</b>
Tronçon:	<b>Centre du village, intersection Route de la Fontaine, Rue des Cigales et Route de Fahy</b>
Durée:	<b>du 10 août au 30 octobre 2020</b>
Particularités:	Néant
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 10 juillet 2020

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: Alain Koenig.

**Publications  
des autorités judiciaires****Publication de la Chambre des avocats**

La Chambre des avocats a radié, à sa demande et avec effet au 18 juillet 2020, M<sup>e</sup> Pauline Rais, originaire de Delémont, née le 2 avril 1991, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 17 juillet 2020.

La vice-présidente de la Chambre des avocats:  
Martine Lang.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

**Conseil général des Bois, lundi 24 août 2020,  
à 20h00, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Prendre connaissance et approuver le décompte des coûts de construction du projet Espace communal;  
b) Consolider le crédit d'investissement y relatif.
6. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2019;  
b) Discuter et approuver les comptes 2019.
7. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement du statut du personnel communal.
8. Discuter et prolonger le délai de présentation du rapport concernant le postulat de M. Dubois Pierre-Yves intitulé « Un petit plus pour la nature et la convivialité au village ».
9. Nomination d'une Commission pour la révision des règlements communaux.
10. Elections:
  - a) d'un membre de la Commission financière;
  - b) d'un membre de la Commission de vérification des comptes;
  - c) d'un membre de la Commission d'urbanisme.

Au nom du Conseil général  
Le Président: Pierre-Yves Dubois.

### Boncourt

**Assemblée communale ordinaire  
mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 20h00, à l'Aula de l'école**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 février 2020.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019 et voter les dépassements budgétaires.
3. Approuver la création d'un poste au taux de 65 % à la Maison de l'enfance.
4. Décider l'octroi du droit de cité communal à M<sup>me</sup> Aurélie Quinzan, 1981, mariée, et à ses enfants Mélisande et Alban Quinzan-Mathieu, tous ressortissants de France et domiciliés à Boncourt.
5. Approuver le nouveau règlement communal concernant la sécurité locale (règlement de police) ainsi que le nouveau règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens.
6. Divers.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Les nouveaux règlements communaux mentionnés au point 5 sont déposés au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Boncourt, le 27 juillet 2020.

Conseil communal.

### Courchapoix

**Assemblée communale extraordinaire  
lundi 31 août 2020, à 20h00, dans la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur le projet PAL (Plan d'Aménagement Local).
3. Fixer le règlement de connexion des productions autonomes d'électricité au réseau du SEC.

Le règlement mentionné sous le point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Courchapoix, le 17 juillet 2020.

Conseil communal.

### Courgenay

**Plan de route communale  
Mise à l'enquête publique**

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement de la route Les Cairfatas.

Le dossier de plans d'aménagement, (dossier N° 4748 – plans N<sup>os</sup> 11 et 20) est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Courgenay, le 9 juillet 2020.

Conseil communal.

### Courroux

**Approbation de plans et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 juillet 2020, les plans suivants:

- Modification de peu d'importance du plan de zones Parcelles 152, 202 et 2196

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 16 juillet 2020.

Conseil communal.

### Damphreux

**Assemblée communale ordinaire  
jeudi 20 août 2020, à 20h00, à la salle de l'école**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2019 et voter les dépassements budgétaires.

## 3. Discuter et voter:

- a) un solde de crédit de 21680 francs relatif à la contribution communale de 7,5% sur les travaux techniques et administratifs engagés dans la 1<sup>re</sup> étape de subventionnement du Syndicat d'Améliorations Foncières de Dampfreux;
  - b) un solde de crédit de 27320 francs relatif à la contribution communale de 7,5% sur les travaux engagés dans la 4<sup>e</sup> étape de subventionnement (3<sup>e</sup> étape de construction) du Syndicat d'Améliorations Foncières de Dampfreux.
- Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement et consolidation.

## 4. Divers.

Le procès-verbal du 16 janvier 2020 est disponible au Secrétariat communal ou sur le site [www.dampfreux.ch](http://www.dampfreux.ch).

Dampfreux, juillet 2020.

Conseil communal.

**Develier**

**Assemblée communale extraordinaire  
lundi 17 août 2020, à 19h30, à la halle de gymnastique  
de l'école**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 15 juin 2020, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 180000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines communales ainsi que de bordures de trottoir dans le cadre du projet cantonal de pose d'un revêtement phonoabsorbant sur un tronçon de la route cantonale RC6.
3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Monsieur Enrico Zamboni, ressortissant d'Italie, domicilié à Develier.

Develier, le 22 juillet 2020.

Conseil communal.

**Montavon**

**Assemblée bourgeoise ordinaire  
jeudi 20 août 2020, à 20h00, à la halle-cantine  
de la Société villageoise**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2019.
3. Divers.

Montavon, le 23 juillet 2020.

Conseil communal.

**Montfaucon**

**Approbation de plans et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 16 juillet 2020, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail  
«Epuration des Sairains»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Montfaucon, le 17 juillet 2020.

Conseil communal.

**Muriaux**

**Assemblée communale ordinaire  
mardi 18 août 2020, à 20h00, au Cinéma Lux  
des Breuleux**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes communaux 2019 et voter les dépassements budgétaires.
3. Autoriser le comité du syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53554 m<sup>2</sup> en zone d'activité au lieu-dit Soula-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte, pour un montant de Fr. 2 150 000.- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.
4. Décider et voter la vente du bâtiment communal «Bergerie du Cerneux-Veusil» et donner compétence au Conseil communal pour les démarches et transactions y relatives.
5. Informations du Conseil communal sur divers dossiers.
6. Divers et imprévus.

Muriaux, le 30 juillet 2020.

Conseil communal.

**Muriaux**

**Commission des pâturages  
Assemblée ordinaire des ayants-droit  
(entité de Muriaux)**

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité de Muriaux)

**lundi 17 août 2020, à 20h00, à la salle du cinéma  
des Breuleux**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2019.
2. Election d'un nouveau membre à la commission.
3. Discuter et voter le crédit de Fr. 30000.00 pour le chauffage des pâtures.
4. Comptes 2019.
5. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants-droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 24 juillet 2020.

Commission des pâturages de Muriaux.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Develier

**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, vendredi 11 septembre 2020, à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2019 et ratification des dépassements de crédits.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévu.

Develier, le 20 juillet 2020.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Berisha Zef et Maria, Champs aux Oies 1, 2942 Alle. Auteur du projet: Bulani Architecture, Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un couvert à voitures, avec démolition du bâtiment 1b, rehaussement du mur en pierre sur la parcelle communale N° 3626, création d'un nouvel escalier, agrandissement de la terrasse, construction de deux balcons, sur la parcelle N° 3578, surface 1349 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Champs aux Oies 1. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales du couvert: Longueur 16m50, largeur 5m90, hauteur 2m60; balcons: 1. longueur 7m00, largeur 4m50; 2. longueur 3m45, largeur 2m50.

Genre de construction: Matériaux: balcons bois; toiture couvert: toit plat.

Dérogation requise: RCC article 2.5.1 (alignement aux équipements) – sortie perpendiculaire à la route communale.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 27 juillet 2020.

Conseil communal.

### Alle

Requérant: De Luigi SA, La Rochette 17, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison jumelée et d'une maison familiale avec couverts à voitures + rangements,

poèles, panneaux solaires en toiture, terrasses non couvertes avec accès ext. + 3 PAC ext. (sous réserve de l'approbation de modification du Plan spécial Sur Roté par le Service du développement territorial/morcellement), sur les parcelles N°s 613 et 614, surfaces 717 et 958 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit Sur Roté. Zone d'affectation: Habitation HAG. Plan spécial: Sur Roté.

Dimensions de la maison familiale (BF 613): Longueur 10m19, largeur 11m21, hauteur 6m00, hauteur totale 6m00; couvert/rangement: longueur 10m01, largeur 5m32, hauteur 3m65, hauteur totale 3m65; terrasse: longueur 10m99, largeur 3m93, hauteur 4m10, hauteur totale 4m10; maison jumelée (BF 614): longueur 19m22, largeur 15m14, largeur 6m05, hauteur totale 6m05; couvert/rangement: longueur 19m40, largeur 9m24, hauteur 3m65, hauteur totale 3m65; terrasses: longueur 21m14, largeur 7m86, hauteur 4m10, hauteur totale 4m10.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, béton, isolation périphérique; façades: crépi, teinte à préciser; toiture: toitures plates, fini gravier rond, teinte naturelle.

Dérogation requise: Article 18 lit. e (prescriptions du Plan spécial Sur Roté).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 22 juillet 2020.

Conseil communal.

### Le Bémont

Requérante: Pauline Godat, La Bosse 41, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Antoine Voisard, architecte EPF SIA, Rue Pierre-Péquignat 18, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 41: dépose chaudière mazout et pose d'une installation à bûches dans l'ancienne grange, et pose de panneaux solaires thermiques sur pan nord-ouest de la toiture selon dossier déposé, sur la parcelle N° 147, surface 2358 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit La Bosse. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux, façades, toiture: existant inchangé.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au Secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 17 juillet 2020.

Conseil communal.



## Boncourt

Requérants: Cynthia Bonati et Boris Esposito, Route de Déridez 47, 2926 Boncourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, velux, panneaux solaires en toiture, atelier-bricolage/rangement/couvert à voitures, terrasse couverte et PAC ext., sur la parcelle N° 2403, surface 838 m<sup>2</sup>, sise à la Ruelle des Buis. Zone d'affectation: Habitation HAa.

Dimensions principales: Longueur 10m77, largeur 10m50, hauteur 7m40, hauteur totale 9m10; couvert/atelier/rangement: longueur 7m20, largeur 11m50, hauteur 4m70, hauteur totale 5m90; terrasse couverte: longueur 6m70, largeur 4m10, hauteur 3m90, hauteur totale 3m90.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie brique, isolation périphérique; façades: crépi, teinte jaune-orange, soubassements teinte grise; toiture: tuiles, teinte grise.

Dérogation requise: Art. HA15 lit. b RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 22 juillet 2020.

Conseil communal.

---

## Les Breuleux

Requérants: Fabienne et Marcel Egli, Chemin de la Forge 5, 2345 Les Breuleux.

Projet: Construction d'une fosse à purin (520 m<sup>3</sup>) avec aire de sortie et barrière métallique amovible (H: 1m50) et agrandissement de la fumière existante, sur la parcelle N° 2203, surface 40285 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Les Prés Clos. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions de la fosse: Longueur 31m25, largeur 20m08, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10; agrandissement fumière: longueur 6m08, largeur 7m55, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10.

Genre de construction: Matériaux: béton armé.

Dérogation requise: Article 41 RCC (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 20 juillet 2020.

Conseil communal.

---

## Bure

Requérants: Elodie Etique et Wael Elhusseini, Rue Prévôt 9, 2915 Bure. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec 2 velux, PAC ext., panneaux solaires sur pan ouest + couvert à voitures et réduit en annexe, sur la parcelle N° 686, surface 925 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Buix/Chemin de la Buratte. Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions principales: Longueur 11m15, largeur 9m15, hauteur 2m93, hauteur totale 6m10; annexe (54 m<sup>2</sup>): longueur 9m05, largeur 6m00, hauteur 2m99, hauteur totale 2m99.

Genre de construction: Matériaux: brique ciment, isolation, plaque Alba®; façades: crépi ciment, teinte blanc cassé; toiture: tuiles béton, teinte gris-noir.

Dérogations requises: Article CA16 al. 6 RCC (panneaux solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 30 juillet 2020.

Conseil communal.

---

## Clos du Doubs/Saint-Ursanne

Requérante: République et Canton du Jura, par l'Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: BIOTEC Biologie appliquée, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: Réalisation d'un bras mort, de zones humides et terrassement de la berge, création d'une mare phréatique, plantations, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 261, surface 19200 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Champs-Fallat/La Lomenne. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Saint-Ursanne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 22 juin 2020.

Conseil communal.

---

## Courchapoix

Requérant: Tom Racordon, Route de Corban 5A, 2825 Courchapoix.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 5A: transformations int., ouverture de 2 velux sur pan nord, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, remplacement fenêtres et velux pan sud, pose d'une PAC ext. et suppression citernes mazout, construction d'une terrasse non couverte/couvert à voitures en façade est + mur de soutènement, sur la parcelle N° 64, surface 1438 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Corban. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Existantes; terrasse/couvert à voitures: longueur 6m00, largeur 6m50, hauteur 3m65, hauteur totale 3m65.

Genre de construction: Matériaux bâtiment: existant inchangé/terrasse-couvert: bois lamellé-collé; façades bâtiment: existant inchangé; toiture: bâtiment: existant inchangé.

Dérogation requise: Article 12 RCC (distance à la voie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 30 juillet 2020.  
Conseil communal.

---

## Courchapoix

Requérants: Marie et Julien Joret-Martin, Route de Corban 3, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: Rénovation int. rez-de-chaussée avec nouvelle dalle, rafraîchissement façades et modification ouvertures selon dossier déposé, remplacement chauffage existant par PAC géothermique, pose de panneaux solaires (pan sud) et d'une piscine enterrée préfabriquée non chauffée + réaménagements des extérieurs nord, sur les parcelles 63 et 1035, surfaces 1796 et 1781 m<sup>2</sup>, sises à la Route de Corban. Zones d'affectation: Centre CA (BF 63) et habitation H2 (BF 1035).

Dimensions principales: Existantes; piscine: longueur 4m11, largeur 8m29, hauteur 1m20, hauteur totale 1m80.

Genre de construction: Matériaux: existant inchangé; façades: nouveau crépissage, teinte blanc cassé; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 30 juillet 2020.  
Conseil communal.

---

## Courrendlin

Requérants: Sylvie Bourquin et Vincent Alba, Chavon-Dedos 22, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, sous-sol partiel, panneaux solaires sur toiture plate, balcon, garage avec terrasse en toiture et PAC ext. + mur de soutènement (H: 2m00), sur la par-

celle N° 2291, surface 868 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Mélèzes. Zone d'affectation: Habitation HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dimensions principales: Longueur 12m00, largeur 10m20, hauteur 6m95, hauteur totale 6m95; sous-sol partiel: longueur 9m80, largeur 7m74, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10; garage/terrasse: longueur 8m70, largeur 5m70, hauteur 4m70, hauteur totale 4m70.

Genre de construction: B.A. et maçonnerie; façades: crépi, teinte blanc cassé, et façade ventilée en acier, teinte gris foncé; toiture: fini gravier, teinte naturelle.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2020 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 21 juillet 2020.  
Conseil communal.

---

## Delémont

Requérant: M. Schaller Philippe Rue des Crételles 1, 2800 Delémont.

Projet: Pose d'une pergola, sur la parcelle N° 5250, surface 476 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Crételles, bâtiment N° 1. Zone d'affectation: HAB, zone d'habitation A secteur b.

Dimensions de la pergola: Longueur 4m50, largeur 4m20, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70.

Genre de construction: Façades: aluminium gris; couverture: lamelles inclinables.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 23 juillet 2020.  
Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

---

## Delémont

Requérant: M. Beker Maurice, Chemin de Castan 5, 1224 Chêne-Bougeries. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation et transformation du 1<sup>er</sup> étage comprenant l'aménagement de 2 chambres (suites) pour l'hôtel et de 3 studios ainsi que le réaménagement des locaux administratifs; aménagement de 4 balcons avec muret sur la toiture plate existante, sur la parcelle N° 948, surface 1580 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Bâle, bâtiment N° 25. Zone d'affectation: MBa, zone mixte B secteur a.

Dimensions du bâtiment: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 23 juillet 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérante: M<sup>me</sup> Gamze Aslan, Route de Beaumont 14, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Nanon architecture SA, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: Changement d'affectation, agrandissement et transformation du bâtiment N° 15 pour l'aménagement de 2 appartements; pose d'une isolation périphérique, création de nouvelles ouvertures, aménagement de deux grandes lucarnes sur la toiture et pose de panneaux solaires; installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur; construction d'un couvert pour 2 voitures, d'une terrasse et d'un mur de soutènement avec escaliers pour accès à la terrasse, sur la parcelle N° 2494, surface 888 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Labours, bâtiment N° 15. Zone d'affectation: HAa, zone d'habitation A secteur a.

Dimensions du bâtiment existant: Longueur 13m31, largeur 9m91, hauteur 8m00, hauteur totale 8m00; couvert à voitures: longueur 5m50, largeur 5m00, hauteur 2m93, hauteur totale 2m93.

Genre de construction: Murs extérieurs: existant + nouvelle isolation périphérique; façades: crépis, couleur blanc; couverture: cuivre ou étanchéité; chauffage: pompe à chaleur air/eau; lucarnes en ossature bois.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 23 juillet 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérante: I.R.L Sàrl, Rue des Elfes 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: I.R.L. Sàrl, Saiu Cristina, Rue des Elfes 6, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation d'un local existant pour l'aménagement d'un salon de réalité virtuelle (VR), sur la parcelle N° 213, surface 2156 m<sup>2</sup>, sise à la Rue de la Vauche, bâtiment N° 6. Zone d'affectation: MBa, zone mixte B secteur a.

Dimensions du bâtiment: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 24 juillet 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. et M<sup>me</sup> Schaller Grégory et Ghizlane, Rue Abbé Grégoire-Joliat 11, 2852 Courtételle. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20b, 2822 Courroux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et piscine extérieure, pose d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 4580, surface 791 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du Midi, bâtiment N° 21. Zone d'affectation: HA.

Dimensions: Longueur 16m24, largeur 12m33, hauteur 6m24, hauteur totale 7m70; piscine: longueur 7m00, largeur 3m50; garage: longueur 8m35, largeur 6m00, hauteur 3m90.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, brique TC; façades: crépi, couleur blanc cassé; couverture: tuiles et gravier sur toiture plate, couleurs gris et gris foncé; chauffage par pompe à chaleur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 27 juillet 2020.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. et M<sup>me</sup> Migliano Sandro et Koller Aurore, Rue des Grands Prés 2, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une villa individuelle sur 2 niveaux avec garage, terrasse couverte, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques sur toiture plate, sur la parcelle N° 4487, surface 828 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Pâquerettes, bâtiment N° 42. Zone d'affectation: HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 15m40, largeur 13m38, hauteur 6m45; garage: longueur 8m50, largeur 7m00, hauteur 3m73.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie et isolation périphérique; façades: crépi, couleur blanc cassé; couverture: dalle en béton + gravier rond, couleur gris; chauffage par pompe à chaleur.



Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 27 juillet 2020.  
Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. et M<sup>me</sup> Willemin Thibault et Romano Elodie, Rue de la Deute 10, 2855 Glovelier. Auteur du projet: M. Willemin Gautier, Rue Saint-Maurice 12, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une villa à toit plat sur deux niveaux avec couvert à voitures, réduit extérieur et pompe à chaleur, sur les parcelles N<sup>os</sup> 4573 et 4574, surfaces 430 et 430 m<sup>2</sup>, sises à la Rue du Midi, bâtiment N° 9. Zone d'affectation: HA.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 8m00, hauteur 6m68; couvert à voitures: longueur 5m20, largeur 6m50, hauteur 3m37; réduit extérieur: longueur 3m50, largeur 4m65, hauteur 3m37.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton/ brique TC; façades: crépi, couleur gris; couverture: galets roulés, couleur gris; chauffage par pompe à chaleur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 27 juillet 2020.  
Conseil communal.

### Haute-Sorne / Glovelier

Requérante: GA Interieurs Sàrl, Rue Saint-Georges 6, 2800 Delémont.

Projet: Rénovation du bâtiment, changement des fenêtres, rénovation du balcon/terrasse existant + création d'un escalier en façade sud-est et remplacement du chauffage par une pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1551, surface 995 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du Borbet, bâtiment N° 6. Zone d'affectation: HA.

Dimensions: Inchangées; barrière balcon/terrasse: hauteur 1m00; escalier: longueur 2m30, largeur 2m00.

Genre de construction: Balcon/terrasse: barrière métal, couleur gris; escalier: métal, couleur gris.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 27 juillet 2020.  
Conseil communal.

### Lugnez

Requérants: Maria Voichita et Xhevat Shkodra, Bahnofstrasse 33b, 5507 Mellingen.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, panneaux solaires en toiture, PAC ext. + piscine enterrée chauffée + garage double en annexe, sur les parcelles N° 1519, 1520 et 1547, surfaces 579, 661 et 255 m<sup>2</sup>, sises à la Route principale. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 21m65, largeur 13m75, hauteur 3m30, hauteur totale 6m45; garage (39 m<sup>2</sup>): longueur 6m25, largeur 6m25, hauteur 2m50, hauteur totale 4m00; piscine enterrée: longueur 5m00, largeur 4m00, hauteur 1m50, hauteur totale 1m50.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 27 juillet 2020.  
Conseil communal.

### Saignelégier / Les Pommerats

Requérant: Office de l'environnement RCJU, Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Natura Sàrl, Chemin de Saint-Hubert 14, 2340 Le Noirmont.

Projet: Aménagement de 5 mares dans le cadre du plan de gestion du site de reproduction de batraciens d'importance nationale, selon dossier déposé, sur les parcelles N<sup>os</sup> 292, 392 et 395, surfaces 6724, 1270360 et 596574 m<sup>2</sup>, sises aux lieux-dits Sur le Pontat et Derrière le Moulin du Praissalet. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Genre de construction: Matériaux: natte synthétique (mare secteur 1).

Dérogations requises: Articles 21 LFOR et articles 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 9 juillet 2020.  
Conseil communal.

## Soyhières

Requérante: Jenny Stettler, Chemin du Brunchenal 30f, 2805 Soyhières.

Projet: Transformation du bâtiment N° 14: transformations et isolation int. combles et charpente, ouverture de 4 fenêtres et agrandissement d'un velux, transformation d'une fenêtre et porte-fenêtre, sur la parcelle N° 87, surface 419 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Bâle. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante; façades: crépi existant, teinte blanche; toiture: tuiles existantes, teinte rouille.

Dérogation requise: Article 41c al. 2 OEaux (périmètre réservé aux eaux).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 29 juillet 2020.  
Conseil communal.

## Soyhières

Requérante: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: Déplacement d'environ 7m00 à l'est du mât existant, augmentation de sa hauteur et modification des antennes existantes pour installation des équipements de la requérante, sur la parcelle N° 1064, surface 40023 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Hasenburg. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: Longueur diamètre 0m60, largeur diamètre 0m60, hauteur 26m20, hauteur totale 26m20.

Genre de construction: Matériaux: acier, teinte grise.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières: le 29 juillet 2020.  
Conseil communal.

## Val Terbi / Vicques

Requérants: Lydie et Joan Kamber, Rue des Andains 10, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bitz architectes associés SA, Clamogne 16, 1633 Marsens.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, couvert à voitures et réduit en annexe contiguë, sous-sol partiel, panneaux solaires en toiture et PAC int.

+ clôture (H: 1m00), sur la parcelle N° 48, surface 852 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Sur Breuya. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10m70, largeur 8m90, hauteur 6m23, hauteur totale 7m85; sous-sol: longueur 6m03, largeur 8m90, hauteur 0m90, hauteur totale 0m90; terrasse couverte: longueur 3m00, largeur 6m30, hauteur 3m40, hauteur totale 3m40; couvert à voitures/réduit: longueur 4m80, largeur 8m00, hauteur 3m70, hauteur totale 3m70.

Genre de construction: Matériaux: briques TC et B.A., isolation périphérique; façades: crépi, teinte à préciser; toiture: tuiles, teinte à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 9 juillet 2020.  
Conseil communal.

## Val Terbi / Vicques

Requérant: SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: Modification de la demande de permis de construire en cours de procédure, soit suite à l'abandon de l'emplacement sur la parcelle N° 268 (Chemin du Bez), **pose d'un conteneur semi-enterré pour ramassage des ordures ménagères type Molok®** sur la parcelle N° 265, surface 419 m<sup>2</sup>, sise au Chemin de la Pale/La Pran. Zone d'affectation: Utilité publique UA.

Dimensions principales: Diamètre 1m70, hauteur 0m90, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: polyéthylène PE, faces avec lames bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte noire.

Dérogation requise: Article 63 al. 1 LCER (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 août 2020 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 16 juillet 2020.  
Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

## Mises au concours

Grand Conseil vaudois

### Election complémentaire au scrutin individuel d'un juge suppléant au Tribunal neutre\*

(1<sup>er</sup> – 2<sup>e</sup> tour)

**(Entrée en fonction à déterminer)**

A l'automne 2020, le Grand Conseil vaudois procédera à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre, conformément aux articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et à la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979. Ce juge sera élu pour la législature 2018-2022, et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Tribunal neutre statue, entre autres, sur les demandes de récusation formulées à l'égard du Tribunal cantonal; il se prononce notamment sur la récusation en corps du Tribunal cantonal ou la majorité de ses membres en matière de droit administratif et public (article 11, alinéa 4 de la loi sur la procédure administrative – LPA-VD du 28 octobre 2008).

Les juges, juges suppléants, assesseurs, greffiers et greffiers-substituts du Tribunal cantonal ne peuvent pas siéger au Tribunal neutre (article 86, alinéa 2 de la LOJV). Par contre, les juges et juges suppléants du Tribunal neutre ne sont pas tenus d'avoir leur domicile dans le canton de Vaud et peuvent siéger jusqu'à 75 ans révolus (article 86, alinéa 3 de la LOJV). Le Tribunal neutre siège à cinq juges. Pour le surplus, il s'organise librement (article 86, alinéa 4 de la LOJV). Sous réserve des cas exceptionnels, les magistrats de ce tribunal doivent disposer d'une formation juridique.

Les candidats intéressés déposent un dossier contenant au moins **une lettre de motivation, un curriculum vitae, un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites et actes de défauts de biens**. Les dossiers de candidatures seront remis ensuite à la Commission de présentation, puis tenus à la disposition des députés (article 156, alinéa 4 de la LGC). Une fois les candidatures déposées, la Commission de présentation pourra requérir des compléments d'information, aux fins de vérifier si les conditions posées par la loi sont remplies avant d'inviter les candidats à une audition qui devrait se dérouler, soit le mercredi 16 septembre, soit le mercredi 23 septembre 2020.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés à la Commission de présentation du Grand Conseil vaudois, avec la mention «Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre – Législature 2018-2022», p.a. Secrétariat général du Grand Conseil, Place du Château 6, 1014 Lausanne, **du mardi 4 août 2020 au mercredi 2 septembre 2020** (date du timbre postal faisant foi et délai non prolongeable).

Pour tout renseignement, prière de s'adresser au secrétaire de la Commission de présentation, Monsieur Fabrice Lambelet, téléphone 021 316 05 89.

\* Dans cette annonce, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Hôpital du Jura, Service technique  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Kessler & CO SA, Alexandre Voisin, Rue J.-L. Pourtalès 1, 2000 Neuchâtel, Suisse. E-mail: [xv@kessler.ch](mailto:xv@kessler.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:**  
 Hôpital du Jura, à l'attention de Monsieur Jean Barthe, Faubourg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: +41 32 421 21 21. E-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch)

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
 21.8.2020, à 12h00  
 L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 18.9.2020. **Heure:** 12h00

**1.5 Date de l'ouverture des offres:** 22.9.2020

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Autres collectivités assumant des tâches cantonales

**1.7 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**  
 Marché de services

**1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
 Oui

#### 2. Objet du marché

**2.1 Catégorie de services CPC:**  
 [6] Services financiers  
 (a) services en matières d'assurance  
 (b) services bancaires et opérations sur titres

**2.2 Titre du projet du marché**  
 Hôpital du Jura - Assurances choses et techniques

**2.4 Marché divisé en lots?** Non

**2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 66515000 - Services d'assurance dommages ou pertes, 66519200 - Services d'assurance d'installations techniques

**2.6 Description détaillée des tâches**  
 Couvertures d'assurances biens mobiliers, bâtiments et installations techniques

**2.7 Lieu de la fourniture du service**  
 Canton du Jura

**2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
**Début:** 1.1.2021  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
 Oui

**Description des reconductions:** tacite de 1 année

**2.9 Options**  
 Non

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**



**2.10 Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

**2.11 Des variantes sont-elles admises?**

Non

**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.13 Délai d'exécution**

Début: 1.1.2021

**3. Conditions****3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Prix: aucun

**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

**4. Autres informations****4.6 Organe de publication officiel**

[www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

encombrant combustibles et déchets verts, période 2021-2027

**Catégorie de services CPC:**

[16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées; services d'assainissement et services analogues

**2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 90511100 - Services de collecte de déchets solides urbains

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Prix - Pondération 60  
Organisation pour l'exécution du marché - Pondération 20  
Qualité technique de l'offre - Pondération 20

**Commentaires:**

4 critères d'aptitude éliminatoires (notes mini 2/5 pour chaque critère et moyenne 2,5/5)

**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

**Nom:** Gobat Transport et Recyclage SA,  
Rue du Temple 41, 2800 Delémont, Suisse

**Prix:** CHF 4823021.40 avec 7,7% de TVA

**3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

**Raisons :** L'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'adjudication a été retenue.

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 9.4.2020

**Organe de publication:** Journal Officiel de la République et Canton du Jura  
Numéro de la publication 1127959

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 17.6.2020

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 3

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** SEOD, Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets

**Service organisateur/Entité organisatrice:** CSC ARC JURASSIEN, à l'attention de Christine Sautenet, Grand-Rue 107, Case postale 66, 2720 Tramelan, Suisse. Téléphone: +41 (0)32 487 35 50. E-mail: [info@csc-dechets.ch](mailto:info@csc-dechets.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches communales

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de services

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Collecte de déchets urbains combustibles,

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:**

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Chemins de fer du Jura, à l'attention de Ivan Perrin, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. Téléphone: 032 486 93 27. E-mail: [info@les-cj.ch](mailto:info@les-cj.ch). URL: [www.les-cj.ch](http://www.les-cj.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Projet de protection contre les instabilités  
Ligne 236 Glovelier – Pré-Petijean

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 45000000 - Travaux de construction  
Catalogue des articles normalisés (CAN):  
111 - Travaux en régie



214 - Avalanches, chutes de pierres (ouvrages de protection)

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.1 Critères d'adjudication

Prix

**Commentaires:** Aartesys AG est la seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offre

#### 3.2 Adjudicataire

##### Liste des adjudicataires

**Nom:** Aartesys AG,  
Silbergasse 32, 2502 Biel/Bienne, Suisse

**Prix:** sans indication

#### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

**Raisons:** L'offre reçue correspond aux attentes des Chemins de fer du Jura et est l'unique offre pour ces travaux

### 4. Autres informations

#### 4.1 Appel d'offres

**Publication du:** 19.3.2020

**Organe de publication:** *www.simap.ch*

Numéro de la publication 1124297

#### 4.2 Date de l'adjudication

**Date:** 20.7.2020

#### 4.3 Nombre d'offres déposées

**Nombre d'offres:** 1

## Divers

SEDE – Syndicat pour l'assainissement des eaux  
Delémont et environs

### Assemblée des délégués

**mercredi 26 août 2020, à 19h30, à l'Hôtel de Ville  
de Delémont (salle du Conseil de Ville, 2<sup>e</sup> étage)**

Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2019.
3. Communications.
4. Micropolluants.
5. Comptes d'exploitation et d'investissements 2019, présentation, discussion, décision.
6. Protection contre les crues, approbation du crédit pour le projet.
7. Divers.

Soyhières, le 21 juillet 2020.

Secrétariat du SEDE.

---